



AVIS PUBLIC

DÉPÔT – RÔLE ANNUEL DE PERCEPTION 2026

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-EST

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Bolton-Est que :

Suivant l'article 1007 du Code municipal, le rôle annuel de perception pour l'année 2026 est complété et déposé à mon bureau et la Municipalité procédera à l'envoi des comptes de taxes;

Toutes personnes dont les noms y apparaissent comme sujets au paiement desdites taxes, arrérages ou autres deniers, sont tenues de les payer dans les 30 jours qui suivront la mise à la poste de la demande de paiement;

Conformément à l'article 1 du règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements de la Loi sur la fiscalité municipale, le débiteur de taxes foncières municipales a le droit de les payer en plusieurs versements lorsque le total de ces taxes dont le paiement est exigé dans un compte atteint 300 \$;

Les versements égaux seront dus aux dates fixées comme suit : 23 février 2026, 4 mai 2026, 6 juillet 2026 et 7 septembre 2026 ;

Toute personne intéressée par le rôle annuel de perception peut le consulter sur rendez-vous au bureau municipal situé au 858, route Missisquoi, Bolton-Est.

DONNÉ à Bolton-Est, ce 9 janvier 2026

Mélisa Camiré

Directrice Générale et greffière-trésorière

